

**Renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire entre la ville et
l'association Dessine-Moi Mon Répit**

Le 28 septembre 2023

Nous, Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2020 donnant délégation de signature au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU la convention d'occupation à titre précaire entre la ville et l'association Dessine-Moi Mon Répit.

Considérant la demande de renouvellement de mise à disposition de locaux émanant de l'association Dessine-Moi Mon Répit.

DECIDONS,

Article 1 : De signer la convention d'occupation à titre précaire avec l'association Dessine-Moi Mon Répit dont le siège social est situé au 12 rue Rossel - 94270 Le Kremlin-Bicêtre, pour la location de l'ensemble immobilier composé de trois bâtiments A, B et C, cadastre C124. Le bâtiment A est en retrait de la rue droite, élevé sur une cave, composé d'un RDC, de deux étages et d'un grenier, représentant une superficie totale de 87.36 m². Le bâtiment B est un studio de 16,47m² donnant sur la cour. Le bâtiment C est une maison élevée sur cave d'une superficie de 110, 51 m² donnant sur la cour.

Article 2 : Le droit d'occupation est consenti du **05 septembre 2023 au 04 septembre 2024**.

Article 3 : Il est convenu que la présente convention donnera lieu au versement mensuel d'une indemnité d'occupation de 517 euros TTC pour les trois bâtiments A, B et C.

Article 4 : Le montant de la recette mensuelle sera encaissé sur les crédits inscrits au budget communal, nature 70878.

Le Maire



Jean-Luc LAURENT

Jean-Luc Laurent

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20230928-2023-019-AU
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024